

**Un milliard
d'euros
d'investissements
suspendus
à cause du report,
dénonce la filière**

Méthanisation : report de la publication de la trajectoire CPB

Dans un communiqué commun du 8 avril, France Gaz, l'AAMF (agriculteurs méthaniseurs), France Gaz renouvelables et le SER (Syndicat des énergies renouvelables) ont fait part de leur mécontentement suite à l'annonce du gouvernement du report de la publication de la trajectoire des certificats de production de biogaz (CPB) au-delà de 2028, alors qu'elle est réclamée « depuis plus d'un an » par les professionnels. Pour rappel, France Gaz se montrait optimiste en février quant à une publication courant mars-avril 2026, voire pendant le Salon de l'agriculture 2026. Désormais, les représentants de la filière évoquent une publication prévue seulement pour la rentrée 2026. Ce report entraîne un manque de visibilité pour le secteur, et compromet de nombreux projets, alertent les organisations signataires du communiqué. Elles précisent que ce défaut de perspective suspend plus « d'un milliard d'euros d'investissements dans l'économie des territoires ».

La filière rappelle que la trajectoire actuelle, limitée à la période 2026 – 2028, « ne permet pas de financer les investissements nécessaires, alors qu'un projet de méthaniseur est amorti sur une douzaine d'années ». Elle ajoute que « près de 100 installations de cogénération existantes sont prêtes à se convertir, de manière anticipée, à l'injection de biométhane. Faute de cadre clair, ces projets sont gelés ou reportés ». Enfin, elle alerte sur le fait que « certaines installations arrivent à la fin de leur contrat et risquent purement et simplement de disparaître, mettant en difficulté de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises locales ». Les organisations poussent par conséquent le gouvernement à ne pas attendre la rentrée 2026, et à publier « le décret CPB précisant une trajectoire lisible et crédible jusqu'en 2035 » avant l'été prochain. **KC**